

Pierre Dimech

## La Fin de l'Émigration Maltaise en Algérie: Circonstances et Causes<sup>‡</sup>

L'histoire de l'émigration maltaise en Algérie est maintenant sortie de l'oubli. On sait que les Maltais furent parmi les premiers à s'installer à Alger dans les semaines qui suivirent la prise de cette ville par la France, le 5 juillet 1830. Pour l'anecdote, le premier hôtel qui ouvrit alors, s'appela "hôtel de Malte". On sait aussi que les maltais d'Algérie comptèrent jusqu'à plus de 15 000 ressortissants, constituant la plus importante communauté maltaise au monde après Malte.<sup>1</sup> On sait enfin que cette émigration ne fut pratiquement plus alimentée par de nouvelles arrivées, à la charnière des XIXème et XXème siècle, et ce, au moment où venait d'entrer en vigueur la loi de 1889, attribuant automatiquement la citoyenneté française aux enfants d'étrangers, à laquelle les Maltais adhérèrent en masse, alors que la voie du refus leur était ouverte. Il convient de rechercher dans quelles circonstances, et pour quelles raisons, ce tarissement du flux migratoire vers l'Algérie est intervenu.

Il apparaît rapidement que la fin du XIXème et le tout début du XXème siècle ont été marqués, en Algérie, par une crise antijuive, suivie d'une crise anticléricale visant l'Eglise catholique, alors même que, sur le plan économique, l'Algérie, après avoir subi une période récession, connaissait un brillant essor.

### La crise antijuive

Pour comprendre la portée de ce qu'il est convenu d'appeler "la crise anti-juive", il faudrait revenir à l'époque de la Conquête de l'Algérie, puis suivre l'évolution des différentes composantes des communautés dites "indigènes", parmi lesquelles figurent les israélites locaux, mais cela nous entraînerait hors du cadre de notre étude.

---

\* Pierre Dimech, a lawyer and author of Maltese descent who, with thousands of others like him, was born and raised in Algeria - but had to leave it forcibly in the early 1960s - has been editor of the journal *l'algerianiste*, and, together with a group of *pieds-noir*, he has participated in the University of Malta's migration studies course at the Gozo Centre in Xewkja.

‡ An English synopsis of Piereer Dimech's article, together with the Editor's comments on it, are found on page 112.

On se bornera donc à rappeler qu'en 1870, un Décret, universellement connu sous le nom de "Décret Crémieux", du nom de son inspirateur, accorda en bloc la citoyenneté française aux 34 000 indigènes de religion juive que comptait alors l'Algérie, mesure qui souleva sur place l'opposition des musulmans comme celle des européens.

Une période de troubles s'en suivit, notamment dans les villes, favorisée par une forte récession économique frappant notamment le secteur agricole. Cette agitation connut son paroxysme en 1898. Elle mit en vedette un étudiant d'Alger, Maximilien Milano, dit Max Régis, né à Sétif, dans la région de Constantine, fils d'émigrés italiens, ayant bénéficié de la loi de naturalisation de 1889. Max Régis prit la tête du mouvement, tint la rue, fit de la prison, et finalement fut triomphalement élu Maire d'Alger. Sa popularité fut aussi fameuse qu'éphémère, mais il reste encore aujourd'hui une figure marquante de l'Algérie de l'époque. Il eut le concours enthousiaste de la population d'origine méditerranéenne, dans cette atmosphère surchauffée.

Xavier Yacono, note que "une fraction notable de "néo-français" d'origine surtout espagnole ou italienne, très catholiques, n'ayant pas accepté le décret Crémieux... avaient tendance, plus que les autres, à rendre les israélites responsables des difficultés économiques".<sup>2</sup>

Claude Martin, lui, se risque à affirmer que "l'application de la loi de naturalisation automatique des fils d'étrangers nés en Algérie avait fait entrer dans la population française une masse de néo-français plus sensibles aux vieilles malédictions qui depuis saint Vincent Ferrier et les Rois catholiques pesaient sur les juifs qu'aux doctrines égalitaires de la démocratie française", tout en expliquant cette réaction par une impulsivité naturelle, instinctive et étrangère aux idéologies.<sup>3</sup>

A ce stade, on remarquera l'absence de toute mention des maltais dans ce panorama. Il n'en reste pas moins que l'élément maltais doit être purement et simplement intégré dans le descriptif des réactions de ces "néo-français". Les Maltais pourraient même occuper la première place à ce titre ! Si le moindre doute subsistait sur la question, il conviendrait de se référer à la littérature française d'Algérie, notamment à "l'Homme de Mer" de Paul Achard.<sup>4</sup> Les héros du livre sont l'illustration même de ces agitateurs algérois qui portèrent Max Régis à la tête de la Mairie d'Alger...

## **Les Maltais d'Algérie face à la Crise Religieuse du début du Vingtième Siècle**

Les Maltais constituèrent, dès le courant du XIX<sup>ème</sup> siècle, incontestablement la communauté la plus catholique d'Algérie. Il est d'autre part établi que les maltais se trouvèrent confrontés à un climat globalement hostile à la religion, et plus encore à ses rites extérieurs, allant de l'indifférence narquoise aux diatribes virulentes, émanant de certains milieux français. L'attitude dominante fut toutefois l'indifférence. Les maltais, comme à l'habitude, "firent le gros dos", protégés en quelque sorte par leur statut d'étrangers, et leur cohésion communautaire. Ils eurent le secours de leurs prêtres présents en Algérie, même s'il ne fut pas, aux dires d'un évêque de Constantine interrogé par Marc Donato, fait appel systématique au Clergé maltais. Ils soutinrent l'Eglise locale, et lui apportèrent rapidement l'appui significatif de leurs vocations, dont la trace visible est encore manifeste de nos jours, à travers les patronymes des prêtres originaires d'Algérie. Ils connurent leur heure de gloire, récompense de leur fidélité sans faille, au service du Cardinal Lavigerie. On connaît l'épisode célèbre du voyage triomphal, tel un "triomphe" consulaire de la Rome Antique, que le Prélat fit à Malte en juillet 1882. L'évènement eut bien entendu un immense retentissement en Algérie, comme en Tunisie. Lavigerie était entouré, parmi d'autres, par deux prélats d'origine maltaise, Mgr Buhagiar, évêque auxiliaire de Carthage en 1885, et Mgr Brincat, qui le fut également en 1889.

Il n'est pas douteux que des relations et échanges furent assurés de façon régulière par l'intermédiaire du clergé, organisé et instruit, ainsi que, de façon plus épisodique, par les particuliers, trop pris dans leur quotidien. Tout-à-fait naturellement, le clergé d'origine maltaise, et ceux des Maltais qui avaient gardé des relations avec leurs familles insulaires, jouèrent un rôle non négligeable dans le maintien des liens avec Malte, tout en observant ce qui se passait sur place.

Ce point est capital. Si, particulièrement à travers leur clergé, les Maltais d'Algérie furent à même d'exercer cette double fonction vers Malte comme aussi vers la Tunisie voisine, a fortiori, furent-ils au coeur des soubressauts de la politique locale en Algérie, surtout pour tout ce qui concerne les questions liées à la religion.

Un exemple caractéristique de cette conjonction entre le clergé d'Afrique Française du Nord et Malte peut être trouvé en la personne de Mgr Buhagiar, qu'on a vu plus haut accompagner à Malte le cardinal Lavigerie en 1882, avant d'être nommé administrateur diocésain de

Malte en 1885. Le professeur H.Frendo nous dit qu'il fut, sur place, suspecté d'être francophile, voire même de favoriser l'agitation politique à Malte.<sup>5</sup> L'antagonisme franco-britannique est bien sûr là, omniprésent, y compris au sein même de la hiérarchie ecclésiastique maltaise de l'époque., en pleine interférence avec les luttes internes entre les nationalistes de Fortunato Mizzi et les partisans de l'extension de l'influence anglaise.<sup>6</sup>

### **Les Mesures Anticlericales**

Les ressortissants étrangers de l'Algérie, et autres "néo-français" avaient été au premier plan lors des troubles antijuifs. Ils le furent tout autant dans les combats que le Cardinal Lavigerie fut amené à soutenir à la tête de l'Eglise locale. Celle-ci eut à faire face à des séries de mesures, notamment d'ordre budgétaire, restreignant les possibilités d'action des écoles religieuses, en premier lieu celles, très actives, tenues par les frères de la Doctrine Chrétienne, qui jouissaient d'une immense réputation jusqu'au Moyen-Orient, en particulier auprès des Maltais essaimés autour du bassin méditerranéen. Mêmes restrictions pour la formation des séminaristes, souvent issus de familles pauvres d'origine espagnole, italienne et maltaise. Ce furent aussi des mesures visant cette fois les religieux.

Mgr A.Pons, dans son ouvrage sur "La nouvelle Eglise d'Afrique" passe en revue les douloureuses péripéties de ces années de turbulences pour l'Eglise d'Afrique. " Les Frères de la Doctrine Chrétienne que nous avons vu débarquant en Tunisie en 1855, à l'appel de Mgr Sutter, gratifiés de terrains et d'immeubles par les beys, soutenus officiellement par nos consuls, chargés par le consul anglais de l'éducation des Maltais, furent poursuivis par la Ligue de l'Enseignement avec une haine sans merci "Il évoque aussi, entre autres, "les Soeurs de Saint-Joseph": " Les parents italiens et maltais n'ont encore compris ni admis que la France leur enlevât les maîtresses qui leur avaient appris sa langue et son culte..."<sup>7</sup>

Ces événements se déroulèrent en Tunisie dans une période comprise entre 1900 et 1914. Mais en Algérie, ce fut dès 1880 que la situation empira de façon notable. Si jusqu'à sa mort, Mgr Lavigerie fit face, entrava ou retarda certaines mesures, et assura, par sa stature, la protection de l'Eglise et de ses fidèles, après 1892, avec la dégradation de la paix publique dans les villes, notamment dans Alger, la capitale, plus rien ne s'opposa à la confrontation décisive.

L'année 1998, au paroxysme de la crise antijuive, fut également celle de secousses violentes visant le Clergé. En tout état de cause, le début du XX<sup>ème</sup> siècle allait être particulièrement éprouvant pour l'Eglise en Algérie, au point qu'elle parut vaciller sur ses bases. On a pu parler de "persécutions".<sup>8</sup>

Les lois de proscription religieuse qui venaient d'être votées par le Gouvernement, l'approche de la Séparation des Eglises et de l'Etat, les dernières violences de l'antisémitisme avaient donné un regain à l'anticléricalisme. Au cours de l'année 1903, il fut procédé à l'expulsion de religieux notamment les Trappistes de Staouéli, à la laïcisation d'hôpitaux, aux fermetures précipitées d'écoles libres. Des "conférences contre Dieu" furent même données dans les principales salles de spectacles d'Alger !

La Presse ne fut pas en reste. Dans "Les Nouvelles" du 11 juin 1908, on trouvait cette prévision : " C'est dans le gouffre sans fond de l'indifférence générale que sombrent peu à peu les derniers vestiges de la superstition romaine. Dans quelques années on n'en parlera plus qu'à titre historique."

Mais ce journal de grande diffusion était lui même dépassé par un certain nombre de feuilles "satiriques" ou extrémistes : "L'Education Sociale", "La Raison", "L'Action", "Le Libertaire", "La Révolte", "Le Socialiste de l'Afrique du Nord"....Et le plus virulent de tous : " La Pensée Libre ".

D'Alger, cette frénésie s'était répandue à travers tout le pays, notamment le département de Constantine qui, à l'époque, englobait toute la partie Est de l'Algérie, depuis la Grande Kabylie jusqu'à la frontière tunisienne. C'est dans cette région que se trouvaient le plus grand nombre de Maltais. Ainsi, à Bône, rappelons-le, "capitale des Maltais d'Afrique du Nord", le journal "Le Réveil Bônois" avait mené en 1908 une campagne très dure contre le Vatican, accusé de "vouloir livrer l'Eglise d'Afrique aux étrangers".<sup>9</sup>

L'allusion au clergé maltais et d'origine maltaise paraît ici particulièrement transparente. Elle est lourde de signification ! Toujours en 1903, réunies en congrès à Tizi-Ouzou, les Loges d'Afrique du Nord avaient voté le voeu que soit fait "Défense aux parents de donner aux enfants l'enseignement religieux sous peine de déchéance paternelle et de puissance légale".

Une "recommandation" de cet ordre nous amène à fixer notre attention sur ce qu'on appelle aujourd'hui, en les banalisant, des

"problèmes de Société", et qui gouvernent en réalité la vie de la cellule de base : la Famille. Comment ne pas en deviner l'impact sur les familles maltaises?

Or, on pourra relever que dans la période qui nous occupe, deux textes ont été votés au Parlement français, applicables bien entendu à l'Algérie : ce fut ainsi une Loi du 27 juillet 1884, libéralisant le divorce, complétée rapidement en 1886, puis en 1893. Ce fut ensuite une Loi du 15 novembre 1887, sur la "liberté des funérailles", en clair, autorisant les obsèques civiles, et prévoyant des sanctions pénales pour qui tenterait de ne pas suivre la volonté du défunt en ce sens. Ces textes, plus que tout discours, établissent la volonté de détruire le fondement chrétien, et plus précisément catholique, de la société française. Comment ce "message" allait-il être reçu par les Maltais d'Algérie, et, à travers eux, par les Maltais de Malte?

### **La Situation Economique de l'Algérie au debut Du Xxème Siecle**

Les premières années du XX ème siècle furent celles d'une prospérité retrouvée, et plus encore, celles d'un dynamisme généralisé, particulièrement spectaculaire au niveau des travaux publics, tels que l'observateur objectif ne peut que faire la comparaison avec le développement des Etats-Unis de l'époque, toutes proportions gardées, évidemment.....

L'Algérie française, dotée depuis peu de structures administratives et financières lui faisant bénéficier d'une certaine autonomie, entreprit avec hardiesse un programme de construction et de modernisation sans précédent dans son histoire, et ce, alors même que se rétablissait sa santé sur ce qui était sa vocation de base millénaire: l'agriculture.

Claude Martin note: "Les difficultés de la crise vinicole avaient été surmontées. Le blé gagnait les hautes plaines méridionales. Les agrumes se cultivaient sur le littoral ou dans les plaines irriguées de l'intérieur. Les plantations d'olivier et de tabac s'étendaient. Le coton, qu'on avait délaissé après la reprise de l'exportation du coton américain qui avait suivi la guerre de Sécession, redevenait une source de richesse pour l'Algérie. Les produits forestiers comme le liège, l'alfa des hauts plateaux, le bétail et les peaux s'exportaient vers la métropole. Enfin, les produits miniers, comme le fer de Mokta el-Hadid et de Béni-Saf et le phosphate de Tebessa augmentaient considérablement la valeur des ventes à la métropole et à l'étranger...."<sup>10</sup>

De son côté, Xavier Yacono énumère les grands travaux lancés

à cette époque, tels le renforcement des mesures destinées à assurer la salubrité publique hôpitaux, infirmeries, tant dans les campagnes que dans les villes, la transformation et l'extension des voies ferrées, l'aménagement et l'agrandissement des principaux ports....<sup>11</sup>

Toutefois, il convient de remarquer que l'organisation qui assurait la marche de l'ensemble faisait prévaloir les intérêts du grand capitalisme métropolitain. Claude Martin confirme l'analyse de Xavier Yacono : "Cette colonisation était conçue pour accentuer la francisation. Depuis la crise antijuive on s'inquiétait à Paris du haut pourcentage d'étrangers dans la population européenne et d'éléments naturalisés parmi les citoyens français d'Algérie".<sup>12</sup>

### **Malte et les Maltais face à l'Évolution de la Situation en Algérie**

En 1904, René Pinon, manifestement enthousiaste, écrit : "La France, dans ses domaines africains, est, après la Grande-Bretagne, la puissance qui compte le plus grand nombre de sujets maltais; ils constituent un des éléments importants de la population de l'Afrique du Nord et entreront, pour une part notable, dans la formation de cette race nouvelle qui s'élabore dans nos possessions barbaresques".<sup>13</sup>

Or, comme nous l'avons vu de façon indubitable, c'est précisément au moment où l'émigration maltaise se tarissait que l'Algérie connaissait un essor sans précédent, Comment ce nouvel Eldorado n'avait-il pas pu attirer de nouveaux arrivants de l'Archipel?

Alors, il nous faut bien revenir au revers de la médaille, à cette situation troublée sur le plan religieux, prenant des aspects de véritable "chasse aux sorcières....catholiques" !. prises de position véritablement extrémistes de ceux qui proclamaient "la guerre contre Dieu" Edouard Cat, ou "éteindre les lumières dans le Ciel" René Viviani, hommes politiques algériens fort connus. Pas plus contestables furent les expulsions de religieux, les fermetures d'écoles, les interdictions de manifester publiquement sa Foi, comme notamment les Processions....Pas plus, enfin, que les enquêtes à propos de la pratique religieuse éventuelle de ceux qui souhaitaient faire une carrière dans un Service public, et qui aboutissaient à éconduire tout pratiquant catholique. Enfin, et par-dessus tout, les rafales de textes législatifs et réglementaires d'inspiration anti-catholique qui parlèrent d'eux-mêmes, sont bien là, dans les Codes. Est-il besoin de s'interroger sur l'effet que ces mesures, ce climat, produisit sur l'élément maltais?

A cet égard, il nous paraît primordial de nous référer à ce qui se passe à Malte à la même époque, en nous limitant bien entendu au contexte religieux des débats politiques.

Ce qui retient le plus l'attention de l'observateur, ce fut l'affaire des Mariages Mixtes.<sup>14</sup> Nous nous garderons de toute appréciation portant sur l'histoire de Malte même, mais, cette exaltation, cette implication de ce qui était alors la structure sociale de la société maltaise, s'articulant au demeurant sur celle constituée par la famille : la Paroisse, et tout ce qu'elle anime, nous laisse entrevoir comment devaient être perçues les nouvelles venant d'Algérie, par les familles des émigrés, ou mieux, directement par les paroisses et institutions religieuses...

Une question se pose alors : comment se fait-il que l'on ait pas, à ce jour, connaissance d'une quelconque réaction des Maltais? Pour ceux d'Algérie, il est aisé de répondre : ce serait mal connaître les Maltais, qui déjà chez eux, dans leur île, furent longtemps dans la soumission à l'Autorité, même étrangère, que de les imaginer brandir l'étendard de la Révolte. Qui plus est, leur situation d'étrangers, immigrés ou fils d'immigrés, voire déjà pour certains, petit-fils d'immigrés !, les incitait à la prudence. Enfin, à partir de la mise en application des textes sur la naturalisation, les Maltais firent partie de ces "néo-français" qui, désormais devaient parachever leur évolution en se faisant admettre dans la société française d'Algérie. Ils venaient de franchir une limite qui leur interdisait tout retour en arrière. Ils firent, durant la tourmente, ce qu'ils avaient toujours fait : ils laissèrent passer l'orage. Ils continuèrent leur pratique religieuse dans les limites permises, en attendant des jours meilleurs. Ils continuèrent à donner des prêtres à l'Eglise d'Algérie...

En revanche, la fin du siècle n'avait pas pu ne pas être vécue douloureusement depuis Malte, et suivie au jour le jour. A la lumière de ce que nous savons de la vie publique maltaise, comment ne pas voir que, pour ceux qui, à Malte, avaient une influence immense sur les décisions qui pouvaient s'élaborer chez les candidats à l'émigration, recommander le départ pour l'Algérie à cette époque, représentait un risque majeur, à tous égards? A tous égards, parce que, dans un premier temps, c'était envoyer des fidèles peu ou pas armés pour la controverse, en pays étranger, au risque d'y être persécutés pour leur Foi, et en tous cas, d'être privés des possibilités normalement offertes à l'exercice de leur culte? Et, dans un second temps, plus dangereux encore, se profilait le risque de voir ces éléments, partis catholiques pratiquants de leur Terre ancestrale, aller se corrompre en

Algérie, sous l'empire de ces français dont au demeurant on n'avait jamais oublié l'action néfaste qui avait été la leur après le passage du Général Bonaparte? Cette hypothèse, qu'on baptiserait aujourd'hui de "scénario-catastrophe", dut prendre d'autant plus de consistance qu'elle pouvait s'appuyer, depuis la loi de 1889, sur la législation en vigueur en Algérie décidant de la naturalisation collective des émigrants, sauf cas d'espèces.... Et, une fois devenus citoyens français, les Maltais d'Algérie coupaient le cordon ombilical qu'ils auraient gardé avec Malte s'ils étaient restés des étrangers en Algérie.

Ajoutons enfin, que dans le climat de compétition latent à Malte entre influences britanniques et italiennes, dans un jeu à finalité politique mais à base culturelle, dont, depuis son installation en Algérie ayant ouvert les vannes d'une importante émigration maltaise vers ce territoire sous sa souveraineté, la France avait tiré les avantages incontestables, les "conseils" et autres suggestions orientées par les uns et par les autres, ne durent pas manquer, répercutés au clergé maltais, pour noircir le tableau et décourager les Maltais de l'aventure algérienne, devenue une aventure française. La raison en était trop évidente, et l'occasion trop belle !

## Conclusion

Ainsi, semble-t-il, peut s'expliquer, au moins dans une notable part, le très rapide, et apparemment surprenant, tarissement de l'émigration maltaise vers l'Algérie, au moment même où cette émigration avait atteint son apogée, et où elle venait d'aboutir au couronnement des efforts des Maltais. Voilà que ces Maltais, descendants de Maltais, ayant "creusé leur trou" par leur génie propre, par la somme de leurs efforts, avec leurs qualités comme avec leurs défauts, qui accédaient en quelques décennies - au statut de citoyens de la République Française, se trouvaient soudain comme piégés par une résurgence inattendue de l'Ennemi de la Religion, religion qu'ils portaient en eux comme une partie de leur être même.

Cette découverte, vécue par eux, mais transmise à ceux qui étaient restés au Pays, aux conséquences suggérées par diverses sources d'information, avait de quoi stopper net toute velléité d'aller sur cette terre d'Afrique, dont on constatait que l'ancestrale intolérance islamique esclavage, ou, au mieux, dhimmitude pour les "infidèles" n'avait été jugulée que pour laisser place à l'intolérance athée de ceux-là mêmes qui auraient être des défenseurs de la Foi. Ce raisonnement

est plausible. Il dut être tenu par l'Eglise maltaise, qui ne pouvait pas se désintéresser des émigrés en Algérie.

Lui fut agrégé un sentiment d'altérité, favorisé à la fois par la puissance assimilatrice de la France et par l'écart grandissant, séparant d'anciens compatriotes devenus citoyens étrangers et partie intégrante d'une autre culture, véhiculée par une autre langue, creusant pour longtemps, très longtemps, un abîme entre l'univers français et celui de Malte.

Et c'est un cataclysme historique qu'il a fallu, sous forme du bouleversement intervenu en Algérie en 1962, doublé de l'ouverture progressive de Malte sur l'Extérieur, pour qu'une passerelle, encore fragile mais qui a désormais le mérite d'exister, puisse être jetée sur cet abîme.

\* \* \* \* \*

### **English Synopsis with Editorial Comments**

In this penetrating and provocative article for *Storja*, Dr Dimech asks why Maltese emigration to Algeria declined so much, and rather abruptly, in the late 19th and early 20th century. He suggests that one main reason for that certainly was the increasingly, unabashedly laicist and anticlerical mentality of many French settlers, and indeed of France in Algeria, by the turn of the century. Born in Algiers in 1935 of Algerian-born parents who were themselves of Maltese descent, the author had occasion to learn about earlier goings-on, to see for himself and to emphasize with the lot of other Maltese, Spaniards and Italians, who were practicing Catholics attached to their religious beliefs and fond of their open-air rituals, but whose open-hearted practice of the faith clashed with the cynical, even contemptuous attitudes of so-called *evolués* among the secular-minded and agnostic if not militantly atheistic French ruling class.

After Jews were naturalized as French citizens by a controversial and discriminatory 1870 law, there followed another law in 1889, whereby all children of foreign residents could become French nationals, one to which most Maltese conformed (partly no doubt with an eye on the would-be job prospects of their offspring). But soon after this radically assimilationist turn, especially from 1892 onwards, there was unleashed a corpus of legislation which took no account of Catholic tradition or preference whatsoever, leading to a veritable hindrance and harassment of religious practice, of Catholic schooling, family values, and of the clergy's very presence. A long-time opponent of such tendencies had been Cardinal Lavignerie, two of whose closest collaborators were themselves Maltese, Mgr Buhagiar and Mgr Brincat.

Ironically, Maltese settlement in Algeria declined just as the country recovered from a crisis in agricultural production, so that the cultivation of wheat, vegetables, olives, tobacco and cotton flourished once again. The questions raised by this article, therefore, should instigate further research to unearth how the Maltese-driven opposition to and fear of laicisation in Algeria was conducted and canvassed, not least by the clergy in Malta (as the mixed marriages question raged), given that, to quote Dimech: the Maltese carried religion within them as part of their very being ("qu'ils portaient en eux comme une partie de leur être même").

Another question, just mentioned here en passant, would be how far Tunisia may have become more attractive to Maltese settlers after 1882, given that this was a more recent French acquisition, where naturalization and secularization only came to be enforced in the first quarter of the 20th century. And a further question would be how far a decline in Maltese emigration to North Africa was not caused, at least to some extent, by the opening up of other avenues within the British empire, of which Malta by now had been a member for a century, or elsewhere in the English-speaking world, or indeed elsewhere on the continent, including France. Even so, the religious factor as a deterrent in going to - or staying in Algeria - at the turn of the century poses a truly riveting question; and it is one which so far our scholarship has not much addressed.

## Notes

- <sup>1</sup> Marc Donato, *L'émigration des Maltais en Algérie au XIXème siècle* 1985, 215.
- <sup>2</sup> Xavier Yacondo, *Histoire de l'Algérie* 1993, 249-250.
- <sup>3</sup> Claude Martin, *Histoire de l'Algérie Française*, 1963, 232-233.
- <sup>4</sup> Paul Achard, *L'homme de mer* 1931.
- <sup>5</sup> Henri Frendo, *Party Politics in a Fortress Colony*, 1979, 243.
- <sup>6</sup> Henri Frendo, *Party Politics*, 47.
- <sup>7</sup> Mgr A.Pons, *La nouvelle Eglise d'Afrique*, 1930 271-272.
- <sup>8</sup> Pierre Goinard, *Algérie, oeuvre française* 1984, 304.
- <sup>9</sup> Paul Rimbault, *Mgr Bollon* 1942, 36-48.
- <sup>10</sup> Claude Martin, *Histoire de l'Algérie Française*, 253.
- <sup>11</sup> Xavier Yacondo *Histoire de l'Algérie*, 254-257.
- <sup>12</sup> Claude Martin *Histoire de l'Algérie Française*, 253.
- <sup>13</sup> René Pinon, *L'empire de la Méditerranée*, 1904, 436, 437.
- <sup>14</sup> Henri Frendo, *Party Politics*, 76-83.